



Anne Hidalgo propose de bâtir la collectivité parisienne du XXI^e siècle

Après avoir accéléré la réforme de l'administration parisienne depuis le début de son mandat, Anne Hidalgo souhaite aujourd'hui engager une importante réforme institutionnelle qui renforcera l'efficacité de l'action publique et permettra d'inscrire Paris dans l'avenir.

Depuis 1977 et l'élection du Maire de Paris au suffrage universel, la collectivité parisienne n'a eu de cesse de consolider son identité. La Ville et le Département de Paris ont ainsi opéré une intégration progressive, dans le souci constant d'un meilleur service rendu aux citoyens.

La Chambre régionale des comptes juge aujourd'hui ce processus « irréversible ». Dans un contexte de profonde réforme territoriale et institutionnelle, comportant la création de la Métropole, les magistrats estiment qu'il serait « logique de réconcilier le cadre juridique et la réalité de gouvernance » et qu'à ce titre « la fusion de la Ville et du Département fait partie des options à étudier attentivement ».

Ce constat est partagé par Anne Hidalgo qui, depuis le début de sa mandature, a poursuivi et accéléré la modernisation de l'administration parisienne.

En un an et demi, elle a fusionné les ordres du jour de la Ville et du Département au Conseil de Paris, réduit le nombre de direction et d'échelons hiérarchiques, développé la transversalité notamment pour les fonctions supports. Ces mesures renforcent l'efficacité des services publics et permettent de nouvelles marges de manœuvre.

La Maire de Paris annonce aujourd'hui sa volonté de passer à la seconde étape de ce processus, en engageant une réflexion inédite et ambitieuse qui permettra de bâtir la collectivité parisienne du XXI^e siècle.

Ce projet comportera trois volets :

1. La fusion de la Ville et du Département, pour acter l'existence d'une entité unique ;
2. Une analyse de la cartographie des arrondissements, pour réduire les inégalités ;

3. La suppression de dispositions dérogatoires accumulées au fil des décennies, souvent complexes voire illisibles, qui réduisent les pouvoirs du Maire de Paris comparé à ceux des autres Maires de France, sans que rien ne le justifie.

A la clé pour les citoyens : une action publique plus efficace, une nouvelle impulsion démocratique et une répartition des compétences compréhensible par tous.

Ces évolutions, essentielles pour inscrire Paris dans l'avenir, seront portées sous la forme d'une loi cadre, proposée au printemps 2016, à l'issue d'une phase de dialogue avec les élus parisiens et le gouvernement.

Contact presse : Matthieu Lamarre / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr